

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

LOT N° 1

ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES"

DOSSIER TECHNIQUE

Le présent dossier technique comporte :

* Page de garde	1 page
* Eléments techniques	13 pages
* Statistiques sinistres.....	2 pages
TOTAL	16 pages

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES"

ELEMENTS TECHNIQUES

La Préfecture d'Ille-et-Vilaine procède à une consultation en vue de souscrire un contrat d'assurance "**dommages aux biens**" (incendie et risques annexes) des bâtiments, contenus et biens assimilés.

Les éléments de statistiques sinistres sont communiqués sur les bases des garanties et des franchises des contrats en cours.

Les éléments techniques comportent :

* Page de garde	1 page
* Fiche « contrat actuel »	1 page
* Questionnaire « dommages aux biens »	3 pages
* Liste des bâtiments	1 page
* Questionnaire « bris de machine »	7 pages
* Liste des matériels et autres renseignements	pages
TOTAL	13 pages

DOMMAGES AUX BIENS

Intermédiaire :
Durée, effet : 4 ans - 01/01/2014

Compagnie : SMACL
Echéance : 01/01

n° de contrat :
Préavis de résiliation : 4 mois

LIMITATIONS CONTRACTUELLES D'INDEMNITÉ	CAHIER DES CHARGES	CONTRAT ACTUEL
• Par événement	15 000 000 €	15 000 000 €
• Dommages électriques et électroniques	200 000 €	200 000 €
• Vol	300 000 €	300 000 €
• Bris de glaces	250 000 €	250 000 €
• Ouvrages d'art et de génie civil	50 000 €	50 000 €
• Événements non dénommés	750 000 €	200 000 €
• Contenu des installations frigorifiques	5 000 €	5 000 €
• Effondrement	1 500 000 €	1 500 000 €
• Bris de machine	150 000 €	274 000 €
GARANTIES ANNEXES	CAHIER DES CHARGES	CONTRAT ACTUEL
• Frais supplémentaires d'exploitation, pertes de recettes	750 000 €	750 000 €
• Frais de décontamination et de dépollution	300 000 €	300 000 €
• Frais de reconstitution d'archives	300 000 €	300 000 €
• Frais de déblais	Frais réels	Frais réels
• Pertes indirectes	5 % sur justificatifs + 5% forfaitaires	5 % sur justificatifs + 5% forfaitaires
• Recours des voisins et des tiers	10 000 000 €	7 500 000 €
• Recours des locataires	10 000 000 €	5 000 000 €
• Pertes de loyers, privation de jouissance	2 années de loyers	2 années de loyers
• Recherche de fuite	15 000 €	15 000 €
• Refoulement d'égouts / Ruissellement des eaux, inondation	Compris dans la garantie Dégât des eaux	Compris dans la garantie Dégât des eaux
• Frais d'architecte, de BET, contrôleur et décorateur	Frais réels dans la limite de 15 % du sinistre bâtiment	Frais réels dans la limite de 15 % du sinistre bâtiment
• Prime dommages ouvrages	Frais réels jusqu'à 2,5% du sinistre bâtiment, minimum 4 500 €	Frais réels jusqu'à 2,5% du sinistre bâtiment, minimum 4 500 €
• Frais de mise en conformité	15 % du montant des dommages sur bâtiment avec maxi de 750 000 €	15 % du montant des dommages sur bâtiment avec maxi de 750 000 €
• Valeur à neuf	A l'identique, 33 %	A l'identique, 33 %
FRANCHISES	CAHIER DES CHARGES	CONTRAT ACTUEL
Sur tous les risques :	500 € / 1 500 €	500 €
Dommages électriques, Bris de machine :	230 €	230 €
Événements non dénommés « tous risques sauf » :	1 500 €	1 500 €
Catastrophes naturelles :	Franchise légale	Franchise légale
Vandalisme extérieur	500 € / 1 500 €	1 000 €

Société PROTECTAS

Conseil en assurances des administrations publiques

Questionnaire et renseignements

relatifs à l'établissement du cahier des charges

ASSURANCE DOMMAGES AUX BIENS

(Incendie et risques annexes)

PREAMBULE :

Le présent questionnaire ne constitue aucun engagement de la Préfecture à souscrire un contrat d'assurance.

Il reste strictement confidentiel.

Le soussigné déclare :

- que les réponses contenues dans le présent questionnaire sont, à sa connaissance, exactes ;
- avoir été informé qu'elles constituent les éléments d'appréciation du risque nécessaires à la fixation des primes et dont l'inexactitude serait susceptible de modifier les engagements de l'assureur (Code des assurances : article L. 113-8 "nullité du contrat" ; article L. 113-9 "réduction des indemnités").

La Préfecture ne peut cependant pas être engagée au-delà des réponses apportées à ce questionnaire.

Les assureurs peuvent demander tous renseignements complémentaires et, dès lors, reconnaissent avoir une connaissance suffisante du risque à garantir.

SOUSCRIPTEUR : Préfecture d'Ille-et-Vilaine

ADRESSE ADMINISTRATIVE : 3 avenue de la préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9

1 / INVENTAIRE DES RISQUES : (voir modèle en annexe)

1.1 - Liste de tous les bâtiments propriété de la Préfecture, occupés par la Préfecture, ses différents services ou des tiers.

Voir tableau joint

1.2 - Liste de tous les bâtiments occupés par la Préfecture ou ses services, à quelque titre que ce soit (locataire, occupant gratuit, concessionnaire, etc.).

Voir tableau joint

1.3 - Pour chacun de ces bâtiments :

Voir tableau joint

⇒ Adresse de localisation.

⇒ **Destination et activité principale.**

⇒ Le statut juridique des bâtiments (propriété, location, etc.).

⇒ SURFACE développée, préciser s'il s'agit de :

- la surface de plancher

- la SHOB (surface hors œuvre brute)

- la SHON (surface hors œuvre nette)

- la surface utile ou surface habitable

- *La surface de plancher selon les termes des articles L. 112-1 et 112-2 du Code de l'Urbanisme (ordonnance n° 2011-1539).*
- *La SHOB, Surface Hors Œuvre Brute : surface calculée au nu extérieur des murs multipliée par le nombre de niveaux.*
- *La SHON, Surface Hors Œuvre Nette : SHOB diminuée de certaines surfaces (stationnements, combles, sous-sols non aménageables).*
- *La surface utile ou surface habitable : joindre définition.*

Préciser si un coefficient de réduction a été appliqué pour le calcul de la surface des caves ou greniers.

1.4 - Surface totale à assurer = **7 178, 95 m²**

Type de surface :

- la surface de plancher
- la SHOB (surface hors œuvre brute)
- la SHON (surface hors œuvre nette)
- la surface utile ou surface habitable

2/ LISTE DES BATIMENTS faisant l'objet d'une classification "MONUMENTS HISTORIQUES" ou inscrits à l'inventaire supplémentaire :

NÉANT

3/ ŒUVRES D'ART ET COLLECTIONS

Existe-t-il des œuvres d'art et collections ?

OUI * NON *

Si OUI, joindre la liste.

4/ STATISTIQUES SINISTRES SUR LES 5 DERNIERES ANNEES :

A demander aux assureurs actuels sur le modèle de lettre ci-joint.

Voir attestations jointes

Fait àRennes....., le ...13 mars 2017.....

La directrice des ressources humaines
et des moyens

Chantal Pédron-Bouttes

Préfecture Ille-et-Vilaine
Parc immobilier à assurer en dommages aux biens - 2017

Sites	Adresses	Destination	Statut	SHON	Observations
Résidence sous-préfet Saint-Malo	4, rue St Philippe 35400 St-MALO	résidence	mis à disposition par CG35 (occupant à titre gratuit)	784,72	1 chaudière gaz (contrat maintenance en cours)
Résidence Secrétaire général	2, rue du Domaine lotissement du Grand Clos 35760 St-GREGOIRE	résidence	mis à disposition par CG35 (occupant à titre gratuit)	369,34	Détecteurs anti-intrusion à l'intérieur de la résidence, relai de la centrale au poste de police situé à Martenot (entretien du système par entreprise de maintenance). 1 chaudière gaz (entretien entreprise maintenance)
Résidence PDSD	2, rue de Paris 35000 RENNES	résidence	mis à disposition par CG35 (occupant à titre gratuit)	692,02	Détecteurs anti-intrusion à l'intérieur de la résidence, relai de la centrale au poste de police situé à Martenot (entretien du système par entreprise de maintenance). 1 chaudière fuel (entretien entreprise maintenance)
		garage		47,02	
Résidence SGAR	87, rue de Paris 35000 RENNES	résidence	mis à disposition par CG35 (occupant à titre gratuit)	487,13	Détecteurs anti-intrusion à l'intérieur de la résidence, relai de la centrale au poste de police situé à Martenot (entretien du système par entreprise de maintenance). 1 chaudière gaz (entretien entreprise maintenance)
		garage		42,23	
Sous-préfecture de Fougères	9, avenue François Mitterrand 35300 FOUGERES	service	mis à disposition par CG35 (occupant à titre gratuit)	802,56	ERP 5ème catégorie Alarme anti-intrusion (détecteurs, boutons agression) avec report d'alarme au commissariat (entretien du système par entreprise de maintenance). 2 chaudière gaz (entretien entreprise maintenance)
		conciergerie : locaux DDTM		130,24	
		résidence		619,00	
Sous-préfecture de Redon	Place Charles de Gaulle 35600 REDON	service	mis à disposition par CG35 (occupant à titre gratuit)	470,85	ERP 5ème catégorie Alarme anti-intrusion (détecteurs, boutons agression) avec report d'alarme à la gendarmerie (entretien du système par entreprise de maintenance). 1 chaudière gaz (entretien par entreprise maintenance)
		résidence		219,55	
		garage		622,81	
				7,48	
Sous-préfecture St-Malo	3, rue Roger Vercelet 35400 St-MALO	service	Propriétaire	954,00	ERP 5ème catégorie Bâtiment de 2009 dans l'enceinte de l'école de police national Système de vidéosurveillance, vidéophone à l'entrée + grille métallique au niveau de la porte public 1 chaudière gaz (contrat de maintenance à établir)
Pavillon La Borderie	Place Saint-Mélaine - 35000 RENNES	service	Propriétaire	930,00	ERP 5ème catégorie Bâtiment abritant les services de la Zone de Défense Ouest Système de vidéosurveillance 1 chaudière fioul- Porte sécurisée- accès par badges- vidéophones- présence de fonctionnaires 24h/24

TOTAL

7178,95 m²

Aucun bâtiment ne fait l'objet d'une classification "monuments historiques" ou n'est inscrit à l'inventaire supplémentaire

Société PROTECTAS

Conseil en assurances des Administrations Publiques

Questionnaire et renseignements

relatifs à l'établissement du cahier des charges

BRIS DE MACHINE DES MATERIELS INFORMATIQUES ET AUTRES MATERIELS

* Cocher (x) la case correspondante

PREAMBULE :

Le présent questionnaire ne constitue aucun engagement de la Préfecture à souscrire un contrat d'assurance.
Il reste strictement confidentiel.

Le soussigné déclare :

- que les réponses contenues dans le présent questionnaire sont, à sa connaissance, exactes ;
- avoir été informé qu'elles constituent les éléments d'appréciation du risque nécessaires à la fixation des primes et dont l'inexactitude serait susceptible de modifier les engagements de l'assureur (Code des assurances : article L. 113-8 "nullité du contrat" ; article L. 113-9 "réduction des indemnités").

La Préfecture ne peut cependant pas être engagée au-delà des réponses apportées à ce questionnaire.

Les assureurs peuvent demander tous renseignements complémentaires et, dès lors, reconnaissent avoir une connaissance suffisante du risque à garantir.

SOUSCRIPTEUR : PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ADRESSE ADMINISTRATIVE : 3 avenue de la Préfecture – 35026 RENNES CEDEX 9

1 / INFORMATIQUE :**1.1 - LISTE DU MATERIEL INFORMATIQUE ET DES PERIPHERIQUES DIRECTS**

(onduleur, climatiseur, etc.) dont le souscripteur a la propriété, la garde ou l'usage, limitée si possible aux matériels de moins de **5 ans**, en précisant :

⇒ la marque, le type

⇒ la valeur d'acquisition à neuf TTC

⇒ l'année d'acquisition

⇒ . Prop : si le matériel est acheté

. Loc : si le matériel est loué

. Lea : si le matériel est acquis en leasing.

⇒ La localisation.

MARQUE	TYPE	VALEUR A NEUF TTC	ANNEE ACQUISITION	TYPE ACQUISITION	LOCALISATION
HP	PROLIANT DL 380 G9	21000	2016	PROP	BEAUREGARD
HP	PROLIANT DL 380 G7	7000	2012	PROP	sgar
HP	PROLIANT ML 350e G8	4400	2014	PROP	redon
HP	PROLIANT ML 350e G8	4400	2014	PROP	St malo
HP	PROLIANT ML 350e G8	4400	2014	PROP	fougères
HP	PROLIANT DL 360 G5	3500	2011	PROP	BEAUREGARD
DELL	POWEREDGE 2900	3000	2010	PROP	BEAUREGARD
HP	PROLIANT DL 380 G3	3500	2011	PROP	BEAUREGARD
HP	PROLIANT DL 380 G7	7000	2012	PROP	BEAUREGARD
HP	PROLIANT ML 380e G8	10000	2015	PROP	BEAUREGARD
HP	PROLIANT ML 380e G8	11000	2014	PROP	BEAUREGARD
DELL	POWEREDGE 2950	3500	2010	PROP	BEAUREGARD
HP	PROLIANT DL 380 G7	7000	2012	PROP	BEAUREGARD
DELL	POWEREDGE 2900	3000	2010	PROP	BEAUREGARD
HP	ProLiant ML310 G3	3500	2011	PROP	SGAR
HP	ProLiant ML350 G5	3500	2011	PROP	BEAUREGARD
HP	ProLiant ML310e Gen8 v2	2200	2014	PROP	Redon
HP	ProLiant ML310e Gen8 v2	2200	2014	PROP	St Malo
HP	ProLiant ML310e Gen8 v2	2200	2014	PROP	Fougères
DELL	PowerEdge 2950	3500	2010	PROP	BEAUREGARD
LENOVO	SYSTEM X 3550 M5	5500	2016	PROP	BEAUREGARD
FUJITSU	Primergy TX 150 S7	3500	2011	PROP	BEAUREGARD
ALCATEL	OMNIPCX	15000	2011	PROP	BEAUREGARD et MARTENOT

1.2 - Valeur totale TTC du matériel à assurer =

131800 €

1.3 - SI LE MATERIEL EST EN LOCATION OU LEASING, le propriétaire a-t-il souscrit un contrat d'assurance pour le compte du souscripteur ?

OUI *

NON *

Si **OUI**, en joindre une copie.

1.4 - PROTECTION - PREVENTION :

1.41 - Tout ou partie du matériel fait-il l'objet d'un contrat de maintenance ?

OUI *

NON *

Si maintenance partielle, préciser sur quel type de matériel elle s'applique :

Contrat de maintenance sur l'Autocom Alcatel OMNIPCX.

1.42 - Descriptif des moyens de prévention "Incendie - Vol - Vandalisme" des principaux centres informatiques :

1.5 - PROGRAMMES - MEDIAS :

1.51 - Sont-ils dupliqués ?

OUI * NON *

1.52 - Fréquence : Quotidienne

1.53 - Les doubles sont-ils stockés dans les mêmes bâtiments ?

OUI * NON *

1.54 - Existe-t-il des armoires ignifugées ?

OUI * NON *

1.55 - Peut-on évaluer le coût de reconstitution des programmes, médias, fichiers ?

OUI * NON *

Si OUI, montant :

1.6 - TRAVAUX POUR LE COMPTE DE TIERS :

1.61 - Le souscripteur effectue-t-il des travaux pour des tiers ?

OUI * NON *

1.62 - Si **OUI**, nature des travaux et tiers concernés :

1.63 - Si **OUI**, existe-t-il une convention ?

OUI *

NON *

Si **OUI**, la joindre.

1.9 - MATERIEL CONFIE AUX AGENTS DANS LE CADRE DU TELETRAVAIL :

La Préfecture a-t-elle confié ou envisage-t-elle de confier du matériel informatique et bureautique à ses agents dans le cadre du télétravail ?

OUI *

NON *

Si **OUI**, préciser quel type de matériel :

1.8 - AUTRES INFORMATIONS SUR LE RISQUE INFORMATIQUE :

2 / BRIS DE MACHINE DIVERS MATERIELS :

Certains matériels, du fait de leur valeur ou de leur spécificité, peuvent faire l'objet d'une garantie "BRIS DE MACHINE".

Dans ce cas, la garantie est limitée aux risques non couverts par les contrats de base, et notamment :

- le bris de machine (dommages accidentels)
- les dommages électriques.

2.1 - Liste des matériels en précisant :

- ⇒ le type, la marque
- ⇒ l'usage
- ⇒ la valeur d'acquisition à neuf TTC
- ⇒ la localisation.

Il s'agit notamment :

- ⇒ des gros matériels électroniques (standards téléphoniques, photocopieuses, matériels de reproduction ou d'imprimerie).
- ⇒ des matériels déplacés ou particulièrement exposés (télégestion, cartographie, etc ...).
- ⇒ des gros matériels électriques :
 - moteur de + 1 000 KW
 - transformateur de + 1 000 KVA
 - groupe électrogène (EJP)

2.2 - Ces matériels font-ils l'objet d'un contrat de maintenance ?

OUI *

NON *

2.3 - Existe-t-il une convention type EJP (étalement des jours de pointe) ?

OUI *

NON *

Si OUI, la joindre.

3 / STATISTIQUES SINISTRES :

Indiquer la liste des sinistres connus survenus au cours des **CINQ** derniers exercices :

- Soit pris en compte par les compagnies d'assurances ;
- Soit non assurés.

ou joindre statistiques fournies par l'assureur.

Fait à ...Rennes....., le ...13 mars 2017.....

La directrice des ressources humaines
et des moyens

Chantal Pédron-Bouttes

PRÉFECTURE D'ILLE-ET-VILAINE

ASSURANCE "DOMMAGES AUX BIENS ET RISQUES ANNEXES"

STATISTIQUES SINISTRES

La statistique sinistres comporte :

* Page de garde	1 page
* Statistiques.....	1 page
TOTAL	2 pages



*Assure ma ville,
assure ma vie*

Liste des sinistres sur le contrat 'Dommage aux biens' de **PREFECTURE DE L'ILLE ET VILAINE - DRHLM**

Police N° **87523 / J**

Il s'agit des sinistres déclarés sur la période du 01/01/2013 au 15/02/2017

Edition du 15/02/2017

Numero de sinistre	Date du sinistre	Type de garantie / Dommages	Coût global du dossier (net de recours)	Dossier clos
2013166533S	18/07/2013	VOL VANDALISME DOM MAT	1.708,90	25/03/2014

TOTAUX **1.708,90**

page 1

1 sinistre(s) déclaré(s) sur 50 mois